



HAL
open science

Un indice d'engagement des États dans l'intégration régionale pour la renforcer : application à l'UEMOA

Joel Cariolle, Anne-Marie Geourjon, Audrey-Anne de Ubeda

► **To cite this version:**

Joel Cariolle, Anne-Marie Geourjon, Audrey-Anne de Ubeda. Un indice d'engagement des États dans l'intégration régionale pour la renforcer : application à l'UEMOA. 2018. hal-02058004

HAL Id: hal-02058004

<https://hal.science/hal-02058004>

Submitted on 5 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un indice d'engagement des États dans l'intégration régionale pour la renforcer : application à l'UEMOA

Joël CARIOLLE

Anne-Marie GEURJON

Audrey-Anne DE UBEDA

➔ Joël CARIOLLE, Chargé de recherche, Ferdi,
Email : joel.cariolle@ferdi.fr.

➔ Anne-Marie GEURJON, Responsable de programmes, Ferdi,
Email : a-marie.geurjon@uca.fr

➔ Audrey-Anne DE UBEDA, Assistante de recherche, Ferdi,
Email : a-anne.de_ubeda@ferdi.fr

Dans les Communautés économiques régionales (CER), on observe souvent un écart entre les ambitions des traités et actes communautaires et la vigueur avec laquelle les États membres (EM) les mettent en œuvre. C'est pourquoi le succès des unions régionales implique de suivre l'engagement des États membres dans cette mise en œuvre. Ainsi dans l'Union économique et monétaire ouest africaine, les textes communautaires en vigueur ne sont pas toujours pleinement transposés ni appliqués par les États membres, ce qui amoindrit les gains attendus l'Intégration régionale (IR). D'une part, une meilleure transposition des textes améliorerait les résultats du processus d'intégration, ce qui est souhaitable avant même d'engager de nouvelles réformes.

D'autre part, une meilleure application des textes communautaires permettrait non seulement d'augmenter les gains de l'intégration mais aussi de renforcer la crédibilité des institutions communautaires, et donc d'assurer la légitimité et la pérennité de l'Union.

La distinction entre la qualité de retranscription des textes et leur degré d'application est particulièrement importante dans le domaine de la réglementation commerciale, relative notamment à l'union douanière. À titre d'illustration, si le Tarif extérieur commun (TEC) peut être pleinement transcrit dans les systèmes douaniers nationaux, les exonérations douanières accordées à certains agents ne sont pas harmonisées dans les différents EM, ce qui représente de facto un moyen pour ceux-ci de contourner l'application du Tarif extérieur commun. Dans le domaine de l'intégration budgétaire et financière, si l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité (PCSCS) fait l'objet d'un suivi méticuleux au niveau régional, les États s'en écartent largement malgré son importance pour la stabilité de l'Union monétaire. Pour l'intégration sectorielle, l'application du règlement relatif au contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les États membres de l'UEMOA est essentielle pour la circulation des marchandises et la pérennité des infrastructures routières. Alors que pour l'intégration humaine, la transposition et l'application des directives relatives à l'harmonisation du baccalauréat et des diplômes de l'enseignement supérieur sont indispensables pour faciliter la circulation des personnes, la création d'un marché du travail unifié, et l'épanouissement des individus.

Ces exemples illustrent l'intérêt de suivre la mise en œuvre des textes, afin d'assurer l'efficacité du dispositif réglementaire communautaire, dans un contexte où l'éventualité de sanctions en cas de manquement est peu crédible. En revanche, la publication d'un indice représentant l'effort de chaque membre en vue de promouvoir l'intégration est l'occasion d'un jugement par les pairs susceptible d'exercer une pression sur le membre en retard ou récalcitrant. En outre, ce suivi doit permettre d'identifier les textes dont la transcription et l'application posent le plus de problèmes aux institutions et administrations nationales. Enfin lorsqu'il apparaît que le texte n'est pas appliqué parce qu'il n'est pas adapté aux réalités nationales, le suivi de son application devrait permettre de le modifier rapidement en vue de son application.

Ensuite, le rôle clé qui revient aux États membres dans le développement des infrastructures régionales, à travers la mise en œuvre des projets du Programme Economique Régional (PER), montre que l'engagement des États ne devrait pas se cantonner aux politiques et réformes communautaires, mais aussi se concrétiser sur le terrain par des projets d'infrastructure à vocation régionale, structurants pour l'intégration des économies de la zone. Un suivi de l'engagement des États dans les infrastructures régionales complète donc utilement l'évaluation de la transcription et de l'application des textes communautaires.

Cette brève présente la construction d'un indice d'engagement des États dans l'UEMOA, dont l'objectif est de fournir une évaluation synthétique de leur engagement dans la transposition et l'application des textes relatifs à l'intégration commerciale, budgétaire et financière, sectorielle et humaine, ainsi que dans le développement des infrastructures régionales. Cet indice reprend les principes de l'indice d'engagement appliqués à l'intégration commerciale dans l'UEMOA de Cariolle et al (2017a, 2017b) mais il en élargit la portée. En s'appuyant sur la dernière « Revue annuelle des réformes, politiques, programmes, et projets Communautaires de l'UEMOA » de 2017, dont la méthodologie a été améliorée par la Commission de l'UEMOA, l'évaluation de la transposition et de l'application des textes communautaires est affinée. D'autre part le périmètre de l'indice a été élargi à d'autres dimensions de l'intégration régionale – l'intégration budgétaire et financière, humaine et sectorielle – autrefois mises de côté faute de données suffisamment documentées. L'indice s'enrichit enfin d'une analyse de l'engagement dans les infrastructures régionales, basée sur le dispositif de suivi de la deuxième phase du Programme Economique Régional (PER II), sur la gouvernance des corridors, et sur le déploiement des infrastructures de télécommunication au sein de l'Union.

La prochaine section expose brièvement les principes de calcul d'un indice d'engagement par rapport aux textes communautaires, et applique ces principes aux dimensions commerciale, budgétaire et financière, sectorielle, et humaine de l'intégration. La deuxième section présente les principes de calcul et les résultats d'un indice d'engagement dans les infrastructures régionales. La troisième section présente les résultats de l'indice global d'engagement dans l'intégration régionale, agrégeant l'indice d'engagement par rapport aux textes calculé pour les différentes dimensions de l'intégration et l'indice d'engagement dans les infrastructures régionales.

3

► I. L'indice d'engagement par rapport aux textes

De la même manière que l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique (IIRA)¹ de l'Union Africaine (UNECA, 2016), l'indice d'engagement par rapport aux textes s'appuie sur les traités pour évaluer les progrès des États dans l'intégration régionale. À la différence de l'IIRA, cet indice ne prend pas en compte les résultats des politiques d'intégration, en ne mesurant que l'engagement des États par rapport aux dispositions des textes communautaires. L'indice d'engagement n'est donc comparable qu'entre États membres de l'UEMOA² puisque le diagnostic est établi par rapport à la réglementation communautaire spécifique à cette zone d'intégration.

1. Cet indice s'appuie sur le cadre opérationnel du Traité d'Abuja pour calculer 16 indicateurs de résultats de l'intégration régionale, répartis en cinq dimensions de l'intégration régionale, constituant le socle de l'évaluation des progrès de l'intégration de 54 pays africains appartenant aux 8 communautés économiques régionales.

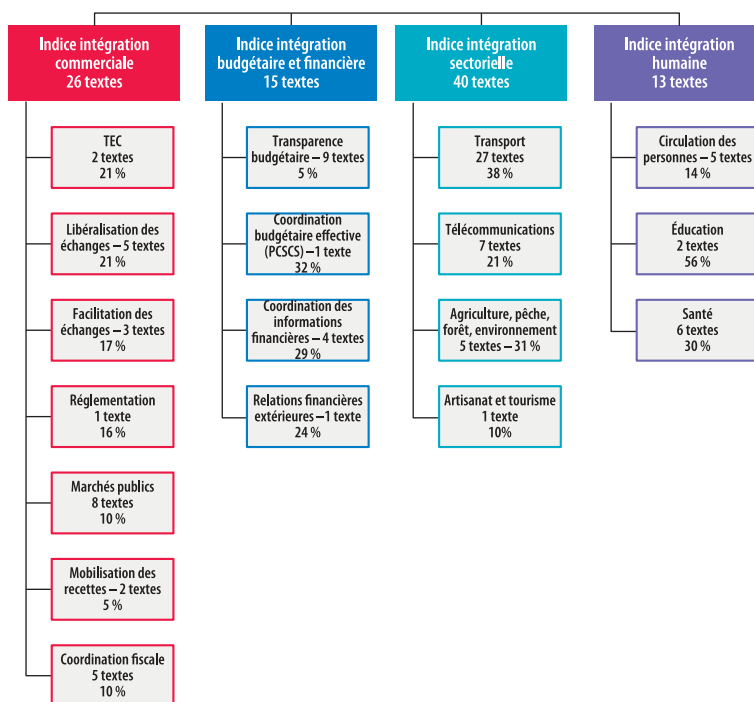
2. Pour les pays d'Afrique de l'Ouest, l'IIRA pose son diagnostic sur la CEDEAO.

Le calcul de l'indice d'engagement par rapport aux textes communautaires implique d'avoir i) un corpus de textes communautaires porteurs d'engagement associé à ii) des indicateurs mesurant cet engagement. Son calcul consiste à regrouper les textes par dimension et thématique de l'intégration régionale, à les pondérer, les associer aux indicateurs d'engagement puis à les agréger.

Structure des indices d'engagement par rapport aux textes.

L'élaboration de l'indice d'engagement par rapport aux textes requiert de structurer les textes communautaires par dimension : l'intégration commerciale, budgétaire et financière, humaine, et sectorielle. Ensuite, il convient de définir la structure de l'indice pour chaque dimension, en regroupant les textes par thématique d'intégration. Autrement dit, à chaque dimension de l'intégration régionale correspond un indice d'engagement. La structure des indices, reflétant le regroupement des textes par thématique dans chaque dimension, est représentée dans la figure 1.

Figure 1. Structure des indices d'engagement par rapport aux textes, par dimension de l'intégration.



Pondération de ses dimensions.

La pondération des dimensions de l'indice vise à mettre l'accent sur les étapes clés du processus observé d'intégration régionale dans l'UEMOA. À cette fin, une première hiérarchie des textes peut être établie sur la base de la chronologie des textes communautaires, sous l'hypothèse que les États membres aient statué en priorité sur les sujets considérés comme les plus importants pour eux. Par ailleurs, plus un texte a été adopté en amont du processus d'intégration, plus les États sont censés être familiarisés avec les dispositions qu'il contient. Si le texte est une mise à jour d'un texte antérieur³, le critère chronologique retenu sera la date d'adoption du texte faisant antériorité. La pondération chronologique est ensuite obtenue à partir d'une procédure maxmin appliquée à la date de publication du texte retenue comme critère chronologique.⁴

En complément de cette première hiérarchisation chronologique des textes, la nature juridique a été considérée comme un marqueur de la hiérarchie entre les textes. Les natures juridiques de textes classées par ordre hiérarchique décroissant, sont les suivantes : i) Actes et protocoles additionnels (pondération de 1) ; ii) règlements (pondération de $\frac{3}{4}$) ; iii) directives (pondération de $\frac{1}{2}$) ; iv) décisions (pondération de $\frac{1}{4}$).⁵ Enfin, chronologie et nature juridique des textes sont combinées pour établir la pondération finale aux indicateurs d'engagement retenus.

La figure 1 ci-dessus reporte, pour chaque dimension de l'intégration régionale, le poids (en %) associé à chacune des thématiques, et donc indirectement des dimensions, des indices d'engagement par rapport aux textes.

Indicateurs d'engagement.

Une fois la structure de l'indice définie et la pondération des textes effectuée, sont associés à ces derniers des indicateurs d'engagement, mesurant leur transposition et/ou leur application par les États. Les indicateurs d'engagement utilisés dans l'indice sont dans leur très vaste majorité des indicateurs de transposition et d'application des textes, compris entre 0 et 1, tirés de la Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA (RA)⁶. La RA est un dispositif statistique de suivi de la mise en œuvre des textes communautaires par les États membres de l'UEMOA, élaboré par la Commission de l'UEMOA. Cet exercice a pour objectif de rendre compte, entre autres, aux chefs d'États et aux

3. Un texte est considéré comme antérieur i) s'il est mentionné dans la liste des textes « vus » en préambule des textes communautaires, ii) si sa portée n'est pas trop générale, iii) si son contenu est lié directement au contenu du texte étudié et iv) à la thématique dans laquelle le texte est classé.

4. En prenant comme valeur minimum la date de création de l'UEMOA (1994) et valeur maximum l'année de la revue annuelle (2017).

5. Si le texte considéré est une mise à jour d'un texte antérieur, la nature juridique la plus haute dans la hiérarchie de la séquence de textes sera retenue.

6. À l'exception de la dimension intégration budgétaire et financière, qui mobilise également des données du dispositif de surveillance multilatérale pour mesurer l'engagement des États à respecter le PCSCS. Pour plus de détail sur la méthodologie suivie, voir Cariolle, J., Geourjon, A.-M., et de Ubeda A.-A. Mesurer l'engagement des États dans l'Union économique et monétaire ouest africaine, Rapport Ferdi, décembre 2018.

ministres de la bonne transposition et application des textes communautaires. Les évaluations des textes qui y sont retranscrites ont donc une validité institutionnelle, et peuvent à ce titre être utilisées pour comparer le degré d'engagement des États dans l'intégration régionale.

Agrégation des indicateurs d'engagement.

Les indicateurs d'engagement associés à chaque texte sont donc pondérés puis agrégés par thématique au sein de chaque dimension. La méthode d'agrégation consiste à réaliser une moyenne arithmétique des indicateurs pondérés au niveau de chaque thématique puis au niveau de chaque dimension, ce qui permet ainsi d'obtenir un indice d'engagement par rapport aux textes par dimension de l'intégration. Les valeurs obtenues sont ensuite normalisées entre 0 et 1 à partir d'une procédure Maxmin.⁷

Résultats.

Les valeurs des 4 indices d'engagement par rapport aux textes, relatifs aux dimensions commerciale, budgétaire et financière, humaine et sectorielle de l'intégration, sont reportées dans le tableau 1 ci-dessous. Au niveau de l'UEMOA dans son ensemble, on remarque que l'intégration commerciale reste la dimension de l'intégration ayant bénéficié du plus fort engagement de la zone, suivie de près par l'intégration budgétaire et financière, et sectorielle. L'intégration humaine souffre en revanche d'un fort déficit d'engagement de la part des États.

Au niveau des États, le Burkina Faso démontre un engagement parmi les plus élevés dans l'intégration commerciale, budgétaire et financière et humaine. Le Sénégal fait preuve d'un engagement d'ampleur similaire dans l'intégration commerciale, budgétaire et financière, et sectorielle. La Guinée-Bissau est en revanche le pays ayant présenté l'engagement le plus timide dans l'intégration commerciale, humaine, et sectorielle. L'intégration budgétaire et financière est la seule dimension dans laquelle ce pays a fait preuve d'un engagement conséquent.

Par la suite, nous complétons les indices d'engagement par rapport aux textes par l'élaboration d'un indice d'engagement des États dans les infrastructures régionales.

7. La valeur minimum correspondant à une valeur nulle (aucun texte transposé/appliqué) et la valeur maximum au score maximum que les États peuvent obtenir (tous les textes sont transposés/appliqués).

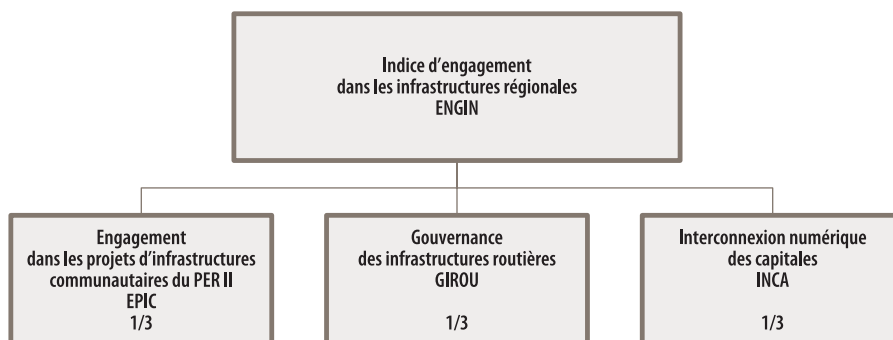
Tableau 1. Indices d'engagement par rapport aux textes

pays	Intégration commerciale	Intégration budgétaire & financière	Intégration humaine	Intégration sectorielle
Bénin	0.739	0.843	0.338	0.580
Burkina Faso	0.814	0.865	0.649	0.720
Côte d'Ivoire	0.698	0.606	0.416	0.770
Guinée-Bissau	0.475	0.815	0.044	0.400
Mali	0.804	0.415	0.212	0.800
Niger	0.735	0.517	0.352	0.570
Sénégal	0.799	0.880	0.460	0.840
Togo	0.656	0.540	0.578	0.760
Moyenne UEMOA	0.715	0.685	0.381	0.680

► II. L'indice d'engagement dans les infrastructures régionales

L'engagement des États dans l'intégration régionale ne se limite pas à l'application des textes communautaires. Le déploiement sur le territoire communautaire des chemins de fer, routes et autres moyens de communication génère des externalités dont la portée dépasse le cadre national. Pour cette raison, les infrastructures communautaires constituent un bien public régional au cœur du processus d'intégration (PEA, 2019). Une dimension clé de l'engagement des États réside donc dans leur participation au développement d'infrastructures régionales. En fluidifiant la circulation des personnes, des marchandises, des services, et de l'information, et en facilitant l'accès aux services de base comme l'électricité ou l'eau potable, ces infrastructures affectent tous les secteurs de l'économie, dans tous les États membres. L'importance des infrastructures pour l'UEMOA a d'ailleurs été actée par la Décision n°01/2004/CM/UEMOA portant adoption du Programme Economique Régional (PER). Ainsi, l'indice d'engagement dans les infrastructures régionales (ENGIN) porte sur trois composantes de la contribution des États au développement des infrastructures régionales: l'engagement dans les projets d'infrastructures communautaires du PER II (EPIC), à laquelle s'ajoutent la gouvernance des infrastructures routières (GIROU), et l'interconnexion numériques des capitales (INCA) par le déploiement des infrastructures numériques. La figure 2 représente la structure de l'indice ENGIN.

Figure 2. Structure de l'indice d'engagement dans les infrastructures régionales, et pondération de ses composantes.



L'indice EPIC.

L'indice d'engagement dans les projets d'infrastructures communautaires du PER II (EPIC) se base sur les données du dispositif de suivi de mise en œuvre du **Programme économique régional II** de la Commission de l'UEMOA. L'indice exploite l'information sur la mise en œuvre de 47 projets d'infrastructures communautaires portés au niveau national⁸ sur la période 2012-2016, couvrant des infrastructures regroupées en 3 catégories :

1. Énergie et développement durable
2. Infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et maritimes
3. Infrastructures routières

Pour chacune de ces catégories d'infrastructure et pour chaque pays, l'indice consiste à agréger des indicateurs d'exécution physique, d'avancement financier (reflétant la mobilisation des ressources et l'exécution financière par les États) et à les transformer ensuite en indice à partir d'une procédure Maxmin⁹. Les résultats sont présentés dans le tableau 2 ci-dessous. Les valeurs de l'indice mettent en évidence le faible engagement du Burkina Faso et le fort engagement du Niger à mettre en œuvre les projets infrastructurels du PER II relativement aux autres États membres.

8. Les projets impliquant plus d'un État sont exclus de l'analyse car induisant un problème de comparaison entre États.

9. Le minimum et le maximum étant respectivement la valeur brute la plus faible et la plus élevée parmi les États membres. Les valeurs brutes à la base de la construction de l'indice mettent en avant le très faible degré d'avancement des projets d'infrastructure du PER dans l'ensemble des pays de la zone.

Tableau 2. L'indice EPIC

	Taux d'exécution physique	Taux d'avancement financier	Moyenne arithmétique	EPIC maxmin
Bénin	0.200	0.141	0.171	0.14
Burkina Faso	0.125	0.144	0.152	0.00
Côte d'Ivoire	0.189	0.282	0.185	0.24
Guinée-Bissau	0.122	0.114	0.177	0.18
Mali	0.325	0.364	0.231	0.59
Niger	0.175	0.279	0.286	1.00
Sénégal	0.139	0.361	0.238	0.65
Togo	0.150	0.318	0.242	0.67
Moyenne UEMOA	0.172	0.244	0.221	0.51

L'indice GIROU.

L'indice de gouvernance des infrastructures routières (GIROU) se base sur les données du rapport 2017 de l'Observatoire des pratiques anormales (OPA) de la Commission de l'UEMOA et porte sur la gouvernance des corridors routiers. Dans ce rapport, l'OPA pointe l'importance des obstacles le long de 10 corridors routiers inter-États de l'UEMOA et leurs conséquences négatives sur les économies de la zone. Ces obstacles comprennent i) le nombre excessif de contrôles le long de ces corridors – la norme communautaire étant de 3 contrôles (un au départ, un à l'arrivée, et un à la frontière) –, ii) la perte de temps durant les contrôles et iii) les paiements informels pouvant être demandés lors de ces contrôles. Ces données sur les contrôles et les pots-de-vin dans l'évaluation de l'engagement dans les infrastructures communautaires sont mobilisées pour calculer l'indice, soit :

- le ratio du temps moyen (en minutes) de contrôle par voyage et par pays pour 100 km parcourus ;
- le montant moyen de pots-de-vin payés par voyage, par corridor et par pays.

Les valeurs indicelles de chacun des deux indicateurs d'obstacle sur le corridor sont ensuite calculées pour chaque pays *i* de la zone au moyen d'une procédure max-min.¹⁰ L'indice GIROU consiste à calculer la moyenne arithmétique de ces deux sous-indices. Le tableau 3 représente les valeurs des indicateurs, des sous-indices et de l'indice. Selon cet indice, le Togo a démontré le plus fort engagement à diminuer les obstacles sur ses trois corridors, avec un indice de 0.96, alors que la Guinée-Bissau ne s'est pas du tout engagée à réduire les obstacles par rapport à ses homologues,

10. Soit en utilisant comme maximum et minimum les valeurs maximum et minimum observées de l'indicateur temps_{Ci} et pots_{Ci}, respectivement, parmi les portions nationales des corridors.

avec un score de 0. Les scores d'engagement de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Bénin, respectivement de 0.67, 0.72 et 0.79, suivent celui du Togo. Le Niger (0.44), le Mali (0.43) et le Sénégal (0.36) constituent avec la Guinée-Bissau le bloc de pays où la qualité de la gouvernance des corridors a été la plus faible.

Tableau 3. L'indice GIROU

	Indicateurs		Sous indices		GIROU
	Moyenne Ratio temps (min)/100 km	pots-de-vin moyen (FCFA)	indice temps	indice pots-de-vin	
Côte d'Ivoire	11	20690	0.82	0.51	0.67
Mali	16	27271	0.53	0.33	0.43
Guinée-Bissau	163	70000	0.00	0.00	0.00
Bénin	15	3000	0.59	1.00	0.79
Sénégal	20.33	23205	0.27	0.44	0.36
Togo	8	6000	1.00	0.92	0.96
Niger	25	7000	0.00	0.89	0.44
Burkina Faso	13.4	11720	0.68	0.76	0.72
Moyenne UEMOA (hors G-B)	13.59	12361	0.49	0.60	0.55

L'indice INCA.

L'Indice d'interconnexion numérique des capitales (INCA) se base sur les données de la Commission et de Telegeography sur le déploiement des câbles à fibre optique sous-marins et terrestres. La capacité des biens et services à être échangés, des administrations nationales et régionales à pouvoir communiquer entre elles, est centrale pour le processus d'intégration commerciale. Cette capacité dépend du degré d'interconnexion numérique des capitales et donc de l'infrastructure terrestre et maritime de télécommunication des pays de la zone UEMOA. Ce degré d'interconnexion est révélateur d'engagement dans la mesure où l'absence de connexion est souvent liée à la mauvaise qualité des régulations du secteur des télécommunications et à l'absence volonté politique des États à développer la couverture des infrastructures numériques terrestres et maritimes (Polyconseil, 2010 ; Akue-Kpakpo, 2013).¹¹

11. Il dépend également de facteurs démographiques comme la taille de la population. Cependant, le déploiement des câbles sous-marins au Cap Vert (538 535 habitants en 2014) ou en Gambie (1,97 millions d'habitants en 2015) – pays à faible démographie – tend à relativiser l'importance de ce facteur au niveau national.

Les câbles sous-marins étant généralement tirés pour rallier à l'Internet mondial tous les pays côtiers d'une région donnée, il est possible d'établir une matrice d'interconnexion directe entre les capitales de pays voisins, en considérant tous les pays côtiers comme étant des pays limitrophes. À partir de cette matrice, représentée dans le tableau 4, il est possible de calculer un indicateur d'interconnexion numérique en rapportant le nombre de connexions directes effectives au nombre total de connexions directes potentielles :

$$\text{Indicateur interconnexion} = \frac{\sum \text{connexions directes effectives}}{\sum \text{connexions directes potentielles}} \quad (1)$$

Ainsi le Burkina Faso, pays enclavé hôte des institutions communautaires, la Côte d'Ivoire et le Sénégal présentent les meilleures performances en termes d'interconnexion numérique en UEMOA. La Guinée-Bissau souffre en revanche d'un déficit dans le déploiement d'infrastructures de télécommunication. En dépit de son accès à la mer, elle n'a en effet qu'une seule connexion numérique directe avec le Sénégal et aucune par câble sous-marin avec les autres pays côtiers de la zone.¹² Le Niger et le Mali, les deux autres États membres sans accès à la mer, souffrent quant à eux d'un enclavement numérique plus important que leurs homologues côtiers (hors Guinée-Bissau).

Tableau 4. Matrice d'interconnexion numérique entre les capitales de l'UEMOA.

	Abidjan	Bamako	Bissau	Cotonou	Dakar	Lome	Niamey	Ouagadougou	INCA
Côte d'Ivoire – Abidjan		1	0	1	1	1	n/a	1	0.8
Mali – Bamako	1		0	n/a	1	n/a	0	1	0.6
Guinée Bissau – Bissau	0	n/a		0	1	0	n/a	n/a	0.25
Bénin – Cotonou	1	n/a	0		1	1	0	0	0.5
Sénégal – Dakar	1	1	1	1		1	n/a	n/a	1
Togo – Lome	1	n/a	0	0	0		n/a	1	0.4
Niger – Niamey	n/a	0	n/a	0	n/a	n/a		1	0.33
Burkina Faso – Ouagadougou	1	1	n/a	0	n/a	1	1		0.8

n/a : non applicable car pays non limitrophes. Sources : auteurs, à partir de Telegeography, AFTerFibre, Commission UEMOA (DDET).

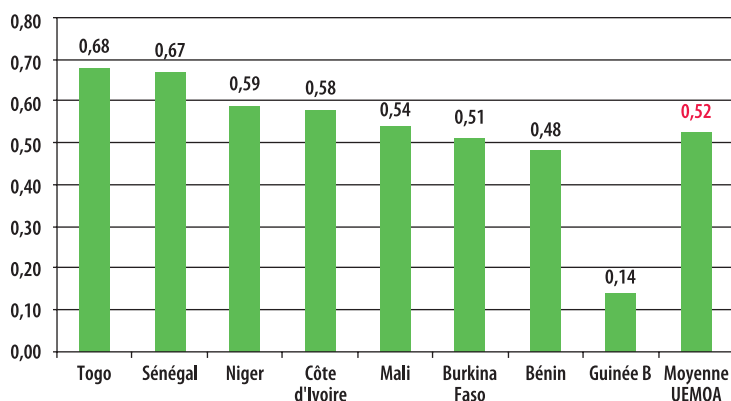
12. La Guinée-Bissau vient cependant de mettre en place en 2017 un consortium pour gérer le futur câble sous-marin qui connectera le pays au câble intercontinental African-Coast-Europe (ACE).

L'indice ENGIN.

L'Indice d'engagement dans les infrastructures régionales (ENGIN) consiste à agréger les trois composantes indicielles mesurant la contribution des États au développement des infrastructures régionales : la mise en œuvre des projets d'infrastructures communautaires du PER II (EPIC), la gouvernance des infrastructures routières (GIROU), et l'interconnexion numérique des capitales (INCA). L'indice suit donc la structure représentée dans la figure 2 au début de cette partie.

La moyenne arithmétique des valeurs des trois indices est calculée et les valeurs reportées dans la figure 3. Selon l'indice, le Togo (0.68) et le Sénégal (0.67) sont les États dont l'engagement dans les infrastructures est le plus marqué. Le Niger (0.59), la Côte d'Ivoire (0.58) et le Mali (0.54) sont au-dessus de la moyenne communautaire (0.52). Le Burkina Faso (0.51), le Bénin (0.48) et plus particulièrement la Guinée-Bissau (0.14) sont les moins engagés de la zone dans les infrastructures communautaires.

Figure 3. Indice d'engagement dans les infrastructures régionales.



► III. L'Indice global d'engagement dans l'intégration régionale

Dans une dernière étape, l'**Indice global d'engagement dans l'intégration régionale** est obtenu en faisant la moyenne arithmétique des indices d'engagement par rapport aux textes et de l'indice ENGIN. Son architecture générale est représentée en figure 4. Les corrélations entre les indices d'engagement par rapport aux textes et l'indice ENGIN, reportées dans le tableau 5 ci-dessous, montrent que les différentes dimensions de l'engagement sont positivement et fortement corrélées entre

elles (à l'exception de la dimension budgétaire et financière). La construction d'un indice global d'engagement permet ainsi de prendre en compte ces interactions et de révéler l'engagement des États dans une perspective plus large.

Figure 4. Architecture de l'indice global d'engagement dans l'intégration régionale

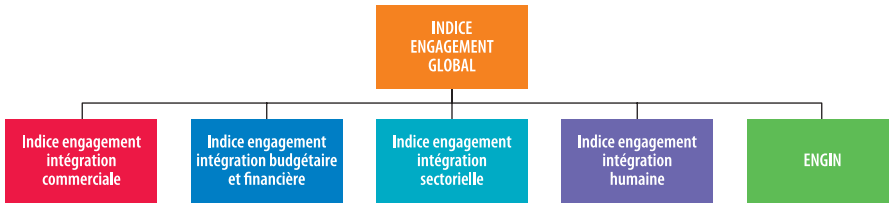


Tableau 5. Corrélations entre les indices d'engagements.

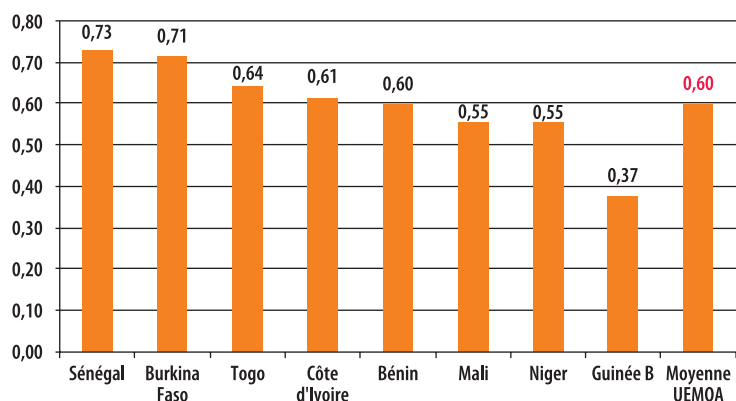
	Intégration commerciale	Intégration budget fin	Intégration humaine	Intégration sectorielle	ENGIN
Intégration commerciale	1				
Intégration budget fin	-0.07	1			
Intégration humaine	0.56	0.13	1		
Intégration sectorielle	0.72*	-0.23	0.61	1	
ENGIN	0.71*	-0.32	0.72*	0.82*	1

* Significatif à 5%.

Évaluation de l'engagement des États dans l'intégration régionale.

Les résultats de l'indice global d'engagement dans l'intégration régionale sont reportés dans la figure 5. Selon l'indice, le Sénégal (0.73) est le pays ayant démontré le plus fort engagement parmi les États membres, suivi de près par le Burkina Faso (0.71), puis le Togo (0.64). La Côte d'Ivoire (0.61) arrive en quatrième place, suivie de près par le Bénin (0.60), le Mali (0.55) et le Niger (0.55). Enfin, la Guinée-Bissau (0.37) fait preuve d'un engagement sensiblement plus faible que ses homologues.

Figure 5. Indice global d'engagement dans l'intégration régionale.



L'engagement global dans l'intégration régionale et ses résultats.

L'indice global d'engagement est confronté à une sélection d'indicateurs de résultat attendus en termes d'intégration et de développement économique. En effet, la portée des textes communautaires ne se limite pas à des objectifs d'intégration au sens strict, mais intègre également des objectifs de développement économique et humain, tels que la croissance et la stabilité du revenu, la maîtrise de l'inflation, l'amélioration de l'attractivité, de l'insertion dans le commerce mondial, des performances éducatives et des systèmes de santé¹³. Ainsi, les variables de résultat, choisies en fonction de leur disponibilité pour les années les plus récentes (2015, 2016 ou 2017), reflètent de manière non-exhaustive la diversité de ces objectifs :

- la croissance du PIB/tête considérée comme un indicateur de résultat de l'engagement dans l'IR en général (toutes dimensions confondues) ;
- la part du commerce intra-régional dans le commerce total et la concentration des exportations, considérées comme indicateurs de résultat directs de l'engagement dans l'intégration commerciale et sectorielle ;
- l'inflation considérée comme un indicateur de résultat de l'engagement dans l'intégration budgétaire et financière ;¹⁴
- le taux de déscolarisation du primaire et le taux de mortalité néonatale, considérés comme indicateurs de résultat de l'engagement dans l'intégration humaine ;
- les indices de compétitivité prix et d'attractivité de l'Observatoire de la

13. En termes d'intégration au sens strict mais aussi en termes de développement économique, un renforcement de l'intégration, par l'amélioration des facteurs de croissance liés à la politique, pouvant aboutir à un gain de 1,5 à 2 points de croissance annuelle. Voir Guillaumont, P. « Impact de l'Intégration sur La Croissance », In Geourjon *et al.* (Eds) Intégration régionale pour le développement in Zone franc, Chapitre VII (249-284), Economica, 2013, Paris.

14. L'engagement à respecter le critère d'inflation, mesuré par l'écart moyen à cet objectif sur les années 2014, 2015 et 2016, est censé favoriser la maîtrise de l'inflation en 2017.

compétitivité durable (OCD), et la croissance de la part des IDE dans le PIB, considérés comme indicateurs de résultat de l'engagement dans l'IR en général (toutes dimensions confondues).¹⁵

Ainsi, ces variables peuvent être le résultat de l'engagement des États dans plusieurs dimensions de l'intégration, ce que suggèrent indirectement les corrélations entre les dimensions de l'engagement dans le tableau 5. Le tableau 6 reporte les valeurs de ces indicateurs.

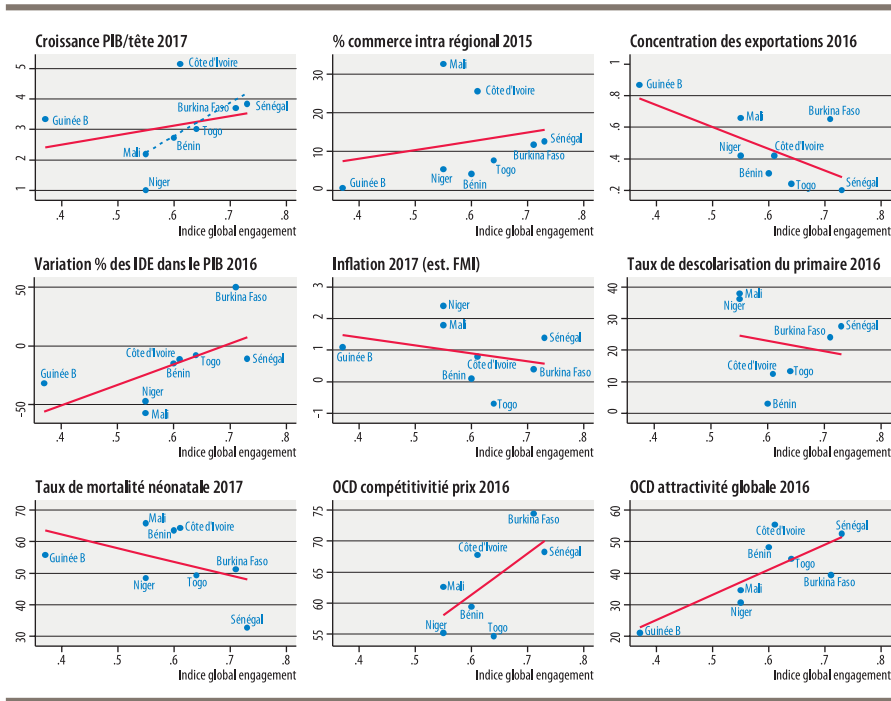
Les corrélations graphiques entre l'indice global d'engagement et les indicateurs de résultat de l'intégration illustrées dans la figure 6 sont toutes du signe attendu. Une corrélation positive particulièrement marquée est observable entre l'engagement global et la croissance du PIB/tête (lorsque la Guinée-Bissau est exclue de la corrélation), la compétitivité, l'attractivité économique des EM, et l'évolution de la part des IDE dans leur PIB. Une corrélation négative prononcée est également observable entre l'indice d'engagement global et l'indice de concentration des exportations, l'inflation et le taux de mortalité néonatal. Ainsi, à la lumière de cette figure, il apparaît assez clairement qu'un engagement plus fort dans l'intégration est associé à des résultats tangibles en termes d'intégration et de développement économique.

15. Cet indice couvrant un large éventail d'indicateurs, le lecteur est invité à consulter le site de l'OCD pour trouver la liste détaillée des indicateurs en question : <https://competitivite.ferdi.fr/indicateurs>. L'indice d'attractivité de l'OCD intègre également une variable de flux d'IDE. Cependant cette variable n'est pas rapportée au PIB, l'introduction de la variable d'évolution de la part des IDE dans le PIB en plus de cet indice apporte donc une information supplémentaire sur la contribution des IDE aux économies de la zone.

Tableau 6. Indicateurs de résultats de l'intégration.

Indicateurs de résultats	Source	Année	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
Commerce intra-communautaire (%)	UEMOA	2015	4.20	11.70	25.50	0.50	32.50	5.40	12.60	7.70
Indice concentration exportations (2016)	CNUCED	2016	0.31	0.65	0.42	0.87	0.66	0.42	0.20	0.24
Croissance PIB/tête (%)	WDI	2017	2.72	3.70	5.14	3.32	2.19	1.00	3.83	3.00
Croissance part des IDE dans le PIB (%)	WDI	2016	-14.99	50.09	-11.30	-31.90	-57.46	-46.95	-10.78	-8.11
Inflation (%) (Estimation)	FMI	2017	0.10	0.40	0.80	1.10	1.80	2.40	1.40	-0.70
Taux de déscolarisation primaire (%)	UNESCO	2016	3.05	24.15	12.35	n.d.	37.93	36.21	27.66	13.32
Taux de mortalité néonatale (%)	WDI	2017	32.70	25.40	33.50	37.30	35.40	26.00	20.50	25.40
OCD indice compétitivité prix	Ferdi	2016	59.36	74.42	67.76	n.d.	62.57	55.22	68.27	54.67
OCD indice attractivité globale	Ferdi	2016	48.22	39.48	55.24	21.04	34.54	30.58	52.57	44.43

Figure 6. Corrélations entre l'indice d'engagement global et les indicateurs de résultat.



► IV. Remarques finales

Cette brève résume les principes et résultats d'un indice composite d'engagement des États dans l'intégration régionale, appliqués à l'intégration dans l'UEMOA. L'indice d'engagement qui y est calculé permet de compléter l'éventail d'indicateurs de suivi de l'intégration, généralement centrés sur les résultats plutôt que sur les processus d'intégration. En effet, l'approche suivie présente l'originalité de se focaliser sur le processus de décision et de mise en œuvre des politiques afférentes aux différents domaines de l'intégration. Elle permet ainsi d'isoler le degré d'engagement des États dans l'IR des événements indépendants de leur volonté, mais affectant le résultat des politiques d'intégration.

L'analyse des relations entre l'indice d'engagement et les progrès de l'intégration en UEMOA suggère qu'un engagement des États membres plus marqué dans l'intégration régionale, à travers une meilleure transposition et application des textes et une plus forte implication dans les projets d'infrastructures communautaires, est associé à des résultats observables : en termes d'accroissement des échanges intra-communautaires, de diversification, de compétitivité et

d'attractivité des économies de la zone, de croissance du PIB par tête, de maîtrise de l'inflation, d'amélioration de l'éducation et de la santé.

Le calcul de l'indice d'engagement dans l'intégration régionale constitue une première étape. Pour obtenir un indice encore plus représentatif de l'engagement des États membres, plusieurs orientations sont envisageables. Une première orientation pourrait consister à élargir le périmètre de l'indice en tenant compte des engagements vis-à-vis de la CEDEAO. Cependant, une telle ambition impliquerait d'avoir un dispositif statistique similaire à la Revue annuelle de l'UEMOA pour la CEDEAO, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle. Du côté de la Commission, une autre orientation pourrait consister à améliorer la qualité du suivi des textes communautaires dans le cadre de la RA, soit en renforçant la méthodologie d'évaluation de certains textes, soit par la refonte de ces derniers. Si des progrès significatifs ont été accomplis pour ce qui concerne la qualité et la transparence de la méthodologie de la RA 2017, le suivi de l'engagement pourrait être facilité par la relecture de certains textes. En effet, pour certaines thématiques précises de l'intégration, seule une approche consistant à inclure explicitement dans le texte les pratiques à éviter permettrait de mieux recenser les violations des textes par les États membres.

► Bibliographie

- **Akue-Kpakpo, A.**, Étude sur la connectivité internationale d'Internet en Afrique subsaharienne, Union internationale des télécommunications, mars 2013.
- **Cariolle, J., Geourjon, A.-M., et de Ubeda, A.-A.** (2017) «Principes et application à l'UEMOA d'un indice d'engagement des États dans l'intégration commerciale», *Ferdi Document de travail P202*, octobre 2017.
- **Cariolle, J., Geourjon, A.-M., et de Ubeda, A.-A.** (2017) «Établir un indice d'engagement des États pour l'intégration commerciale afin de la renforcer : principes et application à l'UEMOA» *Ferdi Note brève B168*, avril 2017.
- **Cariolle, J., Geourjon, A.-M., et de Ubeda, A.-A.** (2018), Mesurer l'engagement des États dans l'Union économique et monétaire ouest africaine, Rapport Ferdi, décembre 2018.
- **Cariolle, J., Geourjon, A.-M., et de Ubeda, A.-A.** (2017) «Mesurer l'engagement des États membres dans l'Union économique et monétaire ouest africaine – Cadre d'évaluation et application à l'intégration commerciale», rapport Ferdi février 2017.
- **Perspectives économiques en Afrique** (2019), *Perspectives économiques en Afrique 2019*, Groupe de la Banque africaine de développement.
- **Polyconseil** (2010), *État des lieux de l'espace UEMOA en matière de technologies de l'information et de la communication*, Assistance technique à la commission de l'UEMOA dans le secteur des technologies de l'information et de la Communication, UEMOA.
- **Guillaumont, P.** (2013) «Impact de l'intégration sur la croissance», in Geourjon et al. (Eds) *Intégration régionale pour le développement in Zone franc*, chapitre VII (249-284), Economica, 2013, Paris
- **UEMOA** (2017) Revue annuelle des réformes, politiques, programmes, et projets Communautaires de l'UEMOA, Commission UEMOA.
- **UEMOA** (2017) Revue de la phase 2 du Programme économique régional (PER 2012-2016), Commission UEMOA.
- **UEMOA** (2017) Rapport annuel 2017 de l'Observatoire des pratiques anormales (OPA), Commission UEMOA.
- **UEMOA** (2016, 2017, 2018) Rapports de surveillance multilatérale (juin 2016, 2017, 2018), Commission UEMOA.
- **UNECA** (2016) Indice de l'intégration régionale en Afrique, Rapport 2016, Union Africaine, Banque africaine de développement et Nations Unies Commissions économique pour l'Afrique.



Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



Contact

www.ferdi.fr

contact@ferdi.fr

+33 (0)4 73 17 75 30

n° ISSN : 2275-5055

